

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à dix heures trente, Mmes, MM les membres du Conseil Syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Saint-Ciers-sur-Gironde sous la Présidence de M. Philippe Labrieux.

Date de convocation : 26/02/2025

Présents titulaires votants : MM. Pierre CARITAN- Stéphane COTIER- Philippe LABRIEUX – Bernard MAINDRON - Laurent NIVARD– Pascal RIVEAU – Raymond RODRIGUEZ,

Présents suppléants votants : MM. Rémi GILLARD - Jean-Michel BELIS,

Pouvoirs : M. Fabien VERRAT donne pouvoir à M. Philippe LABRIEUX  
M. Cyril PENAUD donne pouvoir à M. Bernard MAINDRON

Assistaient également à la réunion en tant que suppléants sans voix délibérative : MM. Francis JOUBERT- Bernard LAUMONIER.

*Assistaient également au conseil syndical : Mme Valérie GUERRY (SYMADIG), M. Jean-Pascal RICHE (CNPE du Blayais), Mme Aurélie SARLABOUS (SYMADIG).*

**Secrétaire de Séance** : M. Laurent NIVARD

N° délibération	Objet de la délibération	Vote
2025/03/004	Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 28 janvier 2025	Approuvée
2025/03/005	Compte-rendu des décisions du président.	Pris acte
2025/03/006	Adoption du compte de gestion – Exercice 2024	Approuvée
2025/03/007	Vote du compte administratif 2024	Approuvée
2025/03/008	Affectation du résultat 2024	Approuvée
2025/03/009	Adoption du budget primitif 2025	Approuvée
2025/03/010	Remplacement du second Vice-Président du SYMADIG	Approuvée

2025/03/011	Annule et remplace la délibération n°2025/03/010 pour erreur matérielle	Approuvée
-------------	---	-----------